

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le vendredi 13 du mois d'octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de la Commune de JOUY-LE-POTIER (Loiret), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Gilles BILLIOT Maire**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 14
Nombre de conseillers municipaux votants : 15
Date de convocation du conseil municipal : 7 octobre 2017

Présents :

Monsieur BILLIOT Gilles	Monsieur MANTOT Olivier
Madame MALAWKA Astrid	Madame PLANTIVEAU Maryse
Monsieur HERRERO Pascal	Monsieur DELPIVAR Eric
Madame COLAS Catherine	Monsieur ZION Thierry
Madame BERRUE Nicole	Monsieur PILTÉ Michel
Monsieur GAUDE Michel	Monsieur FEINARD Alexis
Madame CARPENTIER Lorella	Madame GAUTHIER Patricia

Absent excusé : Monsieur SOUILLART Michel donne pouvoir à Eric Delpivar

Monsieur Eric DELPIVAR a été élu secrétaire de séance

↳ Adoption du compte-rendu de la séance du 8 septembre 2017

A l'unanimité,

ADOpte le compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal du 8 septembre 2017.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal d'ajouter une délibération, les documents étant arrivées après l'envoi des convocations.

↳ DELIBERATION N° 2017/X/01 : MAITRISE ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CANALISATIONS D'EAU POTABLE

Considérant l'exposé de Monsieur Michel PILTE concernant la problématique CVM,
Considérant la consultation de trois sociétés spécialisées pour la maîtrise d'œuvre de travaux de remplacement de canalisations concernées par les CVM,
Considérant l'analyse des 3 devis reçus,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

DESIGNE la société IRH pour le marché de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de remplacement de canalisations d'eau potable concernées par les CVM, mieux disante avec un taux de 6.2% du montant hors taxe des travaux,
CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

↳ DELIBERATION N° 2017/X / 02 : DESIGNATION DU MEMBRE DE LA CLECT

Considérant la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour accompagner le dispositif transitoire des transferts de compétences entre les communes et la Communauté de Communes des Portes de Sologne,
Considérant la délibération de la CCPS en date du 17 janvier 2017 fixant les modalités de désignation des membres de la CLECT,

Considérant la volonté d'une représentation équitable des 7 communes de la CCPS, la délibération du 17 janvier 2017 prévoit la représentation des communes d'Ardon, Ligny le Ribault, Marcilly en Villette, Menestreau en Villette, Sennely et Jouy le Potier par 1 représentant et La Ferté Saint Aubin par 2 représentants,
Considérant donc la nécessité de désigner le délégué titulaire pour représenter la commune de Jouy le Potier à la CLECT,
Considérant la volonté de la CCPS de nommer les Maires des communes,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DESIGNE Gilles Billiot comme représentant de la commune de Jouy le Potier à la CLECT,
CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

🔗 DELIBERATION N° 2017/ X / 03 : AUTORISATION DE PECHE A L'ETANG DES CHAMPS BRETONS

Considérant les difficultés rencontrées par l'association « le Pêcheur Jovicien » avec l'étang de Vignelles,
Considérant la volonté de l'association de permettre à tous les pêcheurs de pêcher dans l'étang des Champs Bretons,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE l'accès à la pêche à l'étang des champs bretons à tous les pêcheurs s'étant acquitté au préalable du droit de pêche en vigueur auprès de l'association « le pêcheur jovicien »,
CHARGE l'association « le pêcheur jovicien » de gérer cette organisation,
CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

🔗 DELIBERATION N° 2017/ X / 04 : STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS SOLOGNE VAL SUD

Vu les statuts du syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud modifiés par arrêté préfectoral du 19 février 2016,
Vu le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) publié le 30 mars 2016,
Vu la création des nouvelles communautés de communes au 1er janvier 2017,
Vu la délibération de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire pour rejoindre le SCoT porté par le syndicat mixte du Pays Loire Beauce en date du jeudi 9 février 2017,
Vu la délibération de la Communauté de Communes des Loges pour rejoindre le SCoT porté par le syndicat mixte du Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire en date du lundi 13 mars 2017,
Vu la délibération de la Communauté de Communes du Val de Sully pour rejoindre le SCoT porté par le syndicat mixte porté par le Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire en date du mardi 14 mars 2017,
Vu l'arrêté préfectoral de création du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne (En remplacement du Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire) en date du 21 avril 2017
Vu l'arrêté préfectoral de création du PETR Loire Beauce (en remplacement du Pays Loire Beauce) en date du 12 mai 2017,
Vu l'article L 5211-17 et L 5211-20 du CGCT sur la modification des statuts d'un syndicat mixte,
Vu la délibération n° 17-08 en date du 5 juillet 2017 du Pays Sologne Val Sud portant sur l'abandon de la compétence « élaboration, gestion et suivi du SCoT » par le syndicat mixte du Pays Sologne Val Sud,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE l'abandon de la compétence « élaboration, gestion et suivi du schéma de cohérence territoriale (SCoT) » par le Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud,
CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

🔗 DELIBERATION N° 2017/ X / 05 : VENTE D'UN TERRAIN A LA CHARDONNIERE

Considérant la mise en vente de trois terrains communaux situés à l'entrée du lotissement de la Chardonnière,
Considérant la commercialisation de ceux-ci par Nexity,
Considérant la promesse de vente au nom de Monsieur Gatien MOREAU et Madame Cindy PATIGNIEZ pour le lot n°59 d'une surface de 283m² pour un montant de 39 900€,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

VALIDE la promesse de vente de Monsieur Gatien MOREAU et Madame Cindy PATIGNIEZ pour le lot n°59 d'une surface de 283m² pour un montant de 39 900€,

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

🔗 DELIBERATION N° 2017/ X / 06 : PUBLICITE PANNEAU D'AFFICHAGE

Considérant la mise en place d'un panneau d'informations rue d'Orléans où sont diffusées les informations relatives à la vie communale,
Considérant la possibilité de proposer aux entreprises locales d'afficher leur publicité sur ce panneau,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

DECIDE de surseoir à la décision en attendant de maîtriser techniquement le panneau et connaître les tarifs pratiqués dans ce domaine.

🔗 DELIBERATION N° 2017/ X / 07 : CONVENTION DE TRANSFERT DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT DE LA VIGNE

Considérant la 1^{ère} convention, pour le transfert de propriété de la voirie et des autres équipements communes de la 1^{er} tranche du lotissement de la Vigne, signée le 22 octobre 2014,
Considérant la fin des travaux de la 2^{ème} tranche du même lotissement,
Considérant la nécessité d'établir une convention commune pour les 2 tranches afin d'établir l'acte notarié de rétrocession,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, Maryse Plantiveau s'abstenant de voter,**

VALIDE la convention de rétrocession du lotissement de la Vigne,
CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

• **INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES**

Déclaration d'intention d'Aliéner sans droit de préemption

N° 045- 175-17-F0065 : 117 allées aux Dîmes
N° 045- 175-17-F0066 : 22 impasse des Ormeteaux
N° 045- 175-17-F0067 : 375 allée du Tourniquet
N° 045- 175-17-F0068 : lot n°5 rue André Vial

Monsieur le Maire informe :

- de la signature du protocole de convention de participation citoyenne en présence des référents communaux et du Commandant Chef d'escadron d'Orléans.
- De la pré-réception du city-stade

Michel Gaudé : - informe les membres qu'il a participé à une réunion organisée par l'AML concernant les impayés des collectivités et qu'à cette occasion la commune a reçu la Marianne de Bronze récompensant le niveau de participation aux élections électorales de 2017

- présente aussi un document établi par une association pour le suivi des personnes âgées.

Pascal Herrero demande des informations supplémentaires concernant les travaux de voiries en cours et Monsieur le Maire le renseigne.

Patricia Gauthier informe les élus que le guide touristique de la CCPS est en cours de réalisation.

Alexis Feinard demande quand seront réalisés le sentier des Glycines et le sentier de la Giraudière. Monsieur le Maire l'informe que les travaux pourront être envisagés l'année prochaine.

Monsieur le Maire informe que le moto-cross organisé par la commune et des bénévoles dans le cadre du téléthon, a rapporté 3000€ et il félicite Mmes Malawka et Carpentier pour l'organisation.

Fin de la séance à 22h05.

Dates à retenir :

- **Conseil municipal : 8 décembre 2017**
- **Réunion publique : 10 novembre 2017**